

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois, le 15 décembre,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la
présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 8 décembre 2023

PRESENTS : MM. GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, EMERAUD, FERRARIS, GARCIA, CONSTANTIN,
ODET, VUAILLAT, Mme HARTMANN, MM. BLANDIN, CHAVANON, Mme GAUDET, MM. LELONG,
MONIN, Mmes STIVAL, TISSERAND

EXCUSES : Mme GAGET, MM. BARRET, DAMBONVILLE, DROGOZ, GRANGER, Mme MOREL, MM.
TOUSSENEL, DURAND, COURBOU, Mme FRACHON, M. GRILLET.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

*Pouvoir de Mme MOREL à M. ODET.

MM. CONSTANTIN et BALLY avaient quitté la séance pour ce vote.

Nombre de Délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants pour ce sujet : 16 (15+1 POUVOIR)*

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

« les délégués de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ne prennent pas part au vote dans les affaires relatives à la compétence assainissement (collectif/non collectif) »

**OBJET : APPROBATION DES SCHEMAS DIRECTEURS
D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE SAINT-CHEF,
SALAGNON, SOLEYMIEU ET DES COMMUNES DE SAINT MARCEL
BEL ACCUEIL, VENERIEU et SAINT HILAIRE DE BRENS.**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Cabinet MERLIN a rendu ses études relatives au schéma directeur d'assainissement des communes de SAINT CHEF, SALAGNON, SOLEYMIEU et au schéma directeur d'assainissement des communes de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL, VENERIEU et SAINT HILAIRE DE BRENS.

Après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical approuve les schémas directeurs d'assainissement et leurs préconisations chiffrées ci-dessous :

Secteur SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL, VENERIEU, SAINT HILAIRE DE BRENS

SDA St-Marcel-Bel-Accueil - Vénérieu - St-Hilaire-de-Brens - Programme de travaux				
ACTION	Description de l'action		Montant travaux EHT	Montant dépense EHT
Suppression des rejets directs				
• Sur le bourg de Vénérieu				
ACTION 1	Recalibrage du DO Griot et de la canalisation aval		25 000 €	30 000 €
• Sur le bourg de Saint-Marcel-Bel-Accueil				
ACTION 2	Réaménagement du DO Bel-Accueil		27 500 €	32 000 €
ACTION 3	Extension réseau pour raccordement parcelles 1721, 1723, 1724 à St Marcel-Bel-Accueil		40 000 €	46 000 €
ACTION 4	Extension réseau pour raccordement parcelle 768 à St Marcel-Bel-Accueil		35 000 €	40 250 €
• Sur le secteur de la Gare à Saint-Hilaire-de-Brens				
ACTION 5	Scénario 1	Création STEP 1 étage avec ZRV, réseaux et PR	310 000 €	330 000 €
	Scénario 2	Création STEP 2 étages sans ZRV, réseaux et PR	328 000 €	350 000 €
Réduction des déversements de temps de pluie				
ACTION 6	Suppression de la connexion entre le réseau pluvial et le réseau d'eaux usées rue de la Chanas à Vénérieu		30 000 €	35 000 €
	Suppression DO La Mirat à Saint-Hilaire de Brems		30 000 €	35 000 €
	Total Action 6		60 000 €	70 000 €
Sécurisation de la chaîne de transfert du Catelan				
ACTION 7	Scénario 1	Mise en séparatif du centre Bourg de Vénérieu 1200 ml, 86 branchements	1 100 000 €	1 250 000 €
		Augmentation de la capacité de pompage du PR Vénérieu	100 000 €	115 000 €
		Création d'un DO sur l'antenne unitaire de Saint-Hilaire	10 000 €	15 000 €
		Création d'une canalisation EP dn 400 mm sur 450 ml	100 000 €	115 000 €
		Action 6 : Réduction des déversements de temps de pluie	pm	pm
		Total Action 7 - Scénario 1	1 310 000 €	1 495 000 €
	Scénario 2	Mise en séparatif de la route de Vénérieu à Saint-Hilaire-de-Brens. 1950 ml, 80 branchements	1 700 000 €	1 900 000 €
		Augmentation de la capacité de pompage du PR Vénérieu	100 000 €	115 000 €
		Recalibrage du DO Griot à Vénérieu	10 000 €	15 000 €
		Création d'une canalisation EP dn 400 mm sur 450 ml	100 000 €	115 000 €
		Action 6 : Réduction des déversements de temps de pluie	pm	pm
		Total Action 7 - Scénario 2	1 910 000 €	2 145 000 €
Scénario 3	Création d'un Bassin de Stockage Restitution au niveau du PR Rondeau au PR Rondeau	450 000 €	520 000 €	
	Réduction de la capacité de pompage des PR Tonkin et Rondeau	50 000 €	60 000 €	
	Augmentation de la capacité de pompage du PR Vénérieu	100 000 €	115 000 €	
	Recalibrage du DO Griot à Vénérieu	10 000 €	15 000 €	
	Action 6 : Réduction des déversements de temps de pluie	pm	pm	
	Total Action 7 - Scénario 3	610 000 €	710 000 €	
Mise en conformité du diagnostic permanent				
ACTION 8	Mise en place de l'autosurveillance et des procédures associées		25 000 €	30 000 €
Réduction des eaux claires parasites permanentes				
• Sur le bourg de Saint-Marcel-Bel-Accueil				
ACTION 9	Remplacement canalisation EU rue des Alexandre, 440ml, 20 branchements		270 000 €	310 500 €
	Réhabilitation canalisation EU rue de la Chevalière		20 000 €	25 000 €
	Réhabilitation canalisation EU chemin du Vernay		15 000 €	20 000 €
	Total Action 9		305 000 €	355 500 €
• Sur le bourg de Vénérieu				
ACTION 10	Réhabilitation collecteur aval secteur la Chanas, 175 ml, 2 branchements		45 000 €	52 000 €
Réduction des surface actives collectées				
ACTION 11	Incitation des riverains à la mise en conformité des branchements (8 branchements)		5 000 €	7 500 €
	Raccordement d'une grille sur le réseau EP du chemin de Malatrai à St Hilaire de Brems, 60 ml		20 000 €	25 000 €
	Déconnexion de 3 grilles EP chemin de Layettaz à St Marcel-Bel-Accueil, canalisation 30 ml, fossé 200 ml		20 000 €	25 000 €
	Total Action 11		45 000 €	57 500 €
Mise en conformité des PR				
ACTION 12	Mise aux normes des PR Tonkin et PR Vénérieu		150 000 €	175 000 €
Diagnostic patrimonial des collecteurs de transfert				
ACTION 13	Inspection du collecteur aval de Saint-Hilaire-de-Brens		10 000 €	12 500 €

Secteur SAINT CHEF, SALAGNON, SOLEYMIEU

FICHE ACTION	Descriptif de l'aménagement		Montant travaux € HT	Montant dépense € HT
Aménagements à prévoir pour la réduction des flux déversés au milieu naturel				
ACTION 1 • Sur le bourg de Saint-Chef				
Solution 1	Mise en place de bassin de stockage	Suppression des DO4 et DO0 à Saint-Chef	5 000 €	6 000 €
		Réhausse de la hauteur de lame des DO5 et DO1 à Saint-Chef	4 000 €	5 000 €
		Démolition du DO2 en rapport avec le nouveau PR à Saint-Chef	2 500 €	3 000 €
		Mise en place d'un poste de pompage de 30 m³/h et d'un bassin de stockage de 40 m³ à Saint-Chef + Piège à cailloux	605 000 €	700 000 €
		SOUS TOTAL	616 500 €	714 000 €
Solution 2	Passage en séparatif	Suppression des DO4, DO0, DO5, DO6 et DO1 à Saint-Chef	8 000 €	10 000 €
		Passage en séparatif de 3.1 km de réseau à Saint-Chef	2 500 000 €	2 880 000 €
		Démolition du DO2 en rapport avec le nouveau PR à Saint-Chef	2 500 €	3 000 €
		Mise en place d'un poste de pompage de 30 m³/h à Saint-Chef + Piège à cailloux	450 000 €	520 000 €
		SOUS TOTAL	2 960 500 €	3 413 000 €
ACTION 2 • Transit du bourg de Saint-Chef vers Chamont				
ACTION 2	Pose de 860 ml de Ø100 en refoulement à Saint-Chef		160 500 €	185 000 €
	Pose de 1600 ml de Ø200 en gravitaire à Saint-Chef		221 000 €	255 000 €
	Augmentation de la capacité du poste de refoulement Rapines à 35 m³/h à Saint-Chef		78 000 €	90 000 €
ACTION 3 • Sur Salagnon				
Solution 1	Mise en place de bassin de stockage	Mise en place d'un bassin de stockage de 50 m³ proximité du PR Bugey sur Salagnon	250 000 €	290 000 €
		Reprise du poste du Bugey	247 000 €	285 000 €
		Option : cuve inox	34 700 €	40 000 €
		SOUS TOTAL (hors option)	497 000 €	575 000 €
Solution 2	Passage en séparatif	Passage en séparatif de 400 ml de réseau en amont du DO3 à Salagnon	300 000 €	350 000 €
		Reprise du poste du Bugey	247 000 €	285 000 €
		Option : cuve inox	34 700 €	40 000 €
		SOUS TOTAL (hors option)	547 000 €	635 000 €
Aménagements à prévoir pour la réduction des apports d'Eaux Claires Météoriques (ECM)				
ACTION 4	Correction des anomalies en domaine privé		A la charge des particuliers 3 500 € à la charge de la commune	
	Correction des anomalies en domaine public - 1 regard et 3 boîtes de branchement à étancher		5 000 €	6 000 €
	Tests au colorant		7 200 €	9 000 €
Aménagements à prévoir pour la réduction des apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)				
ACTION 5	ITV à réaliser		A planifier	
Aménagements à prévoir sur les tronçons de réseau suite aux passages caméra antérieurs à l'étude				
ACTION 6	Route départementale de Saint-Chef, chemisage sur 430 ml en DN200		130 000 €	150 000 €
Aménagements à prévoir sur le réseau d'Arcisse				
ACTION 7	Pose d'environ 70 ml de Ø200		35 000 €	40 000 €
Aménagements à prévoir pour le raccordement des rejets directs du Bourg de Saint-Chef				
ACTION 8	Diagnostic (passage caméra, enquête domiciliaire, ouverture du dalot par une entreprise de travaux public)		50 000 €	60 000 €
	Travaux (enveloppe approximative)		750 000 €	870 000 €
	SOUS TOTAL		800 000 €	930 000 €
Aménagements à prévoir pour mettre les postes de pompage en conformité vis-à-vis des vannes et clapets				
ACTION 9	Déplacement des vannes et clapets à l'extérieure de la bache sur 5 postes		170 000 €	200 000 €
Aménagements à prévoir pour limiter les débordements				
ACTION 10	Redimensionnement de 200 ml en Ø300 et 820 ml en Ø400 Route de Trept / Route du Bugey à Saint-Chef		1 000 000 €	1 150 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :
 - Télétransmission en Préfecture
 Le : 19/12/2023
 - Publication le : 19/12/2023

Le Président,
 SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
 ET DES COLLINES DU CATELAN
 232, Rue du Stade
 38890 MONTCARRA
 Patrick FERRARIS

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

- ✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.102 et R.104, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :
 - date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
 - date de la publication (affichage ou notification).
- ✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :
 - à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023



ID : 038-200091791-20231215-DEL_2023_05_04-DE